

TERRITOIRES DU RWANDA URUNDI

RESIDENCE DU RWANDA .

SECRETARIAT .

N° 926/P.I.

256/P.1  
28-4-38

Kigali, le 30 <sup>mars</sup> ~~avril~~ 1938.-

OBJET:  
Révocations.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je viens de recevoir deux mandats-arrêt de Nyantungu pour les motifs suivants: ils se seraient soumis à une sentence du Tribunal Indigène, pour avoir violé leurs droits pour se venger sur le défendeur. -

Veuillez porter ce qui précède à l'ordre du jour de la prochaine réunion des notables .

Le Résident du Rwanda  
M. Simon .

A Monsieur l'Administrateur Territorial  
KIGALI-NYANZA-ASTRIDA-BRANGUGU-KISENYI-  
RUHENGERI-BYUMBA ET KINYUGU .

